

Revue de presse au 9 mai 2011

POCHE

*** LIVRES HEBDO (29 AVRIL 11)	Trois livres pour tout savoir	2
*** L'EXPRESS (27 AVR/03 MAI 11)	Piqueur d'idées	3
*** L'EST REPUBLICAIN (23 AVR 11)	Essai La tentation du plagiat	4

TECHNOLOGIE-DROIT

Trois livres pour tout savoir

Un essai juridique, une étude économique et une recherche universitaire récemment publiés répondent à des questions soulevées dans l'actualité de l'édition.

Une bonne anticipation de l'actualité ou un soupçon de chance ont fait coïncider la publication récente de trois ouvrages dont les sujets trouvent un écho dans des questions qui préoccupent l'édition. Alors que la justice américaine venait juste de rejeter le projet d'accord entre Google, les auteurs et les éditeurs aux Etats-Unis (voir également p. 58), l'éditeur belge De Boeck, ex-filiale d'Editis, publie *Quand Google défie le droit* (238 p., 19 euros). Préfacé par Jean-Noël Jeanne-ney, cet essai d'Alain Strowel, professeur de droit et avocat, analyse l'ensemble des contentieux juridiques soulevés par les multiples projets du moteur de recherche américain. Le livre et l'édition s'y trouvent en bonne place, à côté de la presse, de l'audiovisuel, de la photographie, tous secteurs dont les contenus sont à la base de la fortune de Google, mais dont les entreprises estiment qu'elles ne récupèrent pas une juste part de cette valorisation de leur production, ou jugent qu'elle est carrément détournée. Au-delà des implications économiques de ces différends juridiques, Alain Strowel aborde également l'impact économique de la technologie sophistiquée et en partie opaque qui hiérarchise les contenus classés par le moteur de recherche, et la publicité qui les accompagne.

Le Portrait des musiciens à l'heure du numérique (92 p., 7 euros), publié par les éditions Rue d'Ulm, étudie la situation économique des artistes à partir d'une enquête menée auprès des membres de l'Adami (Administration des droits des artistes et musiciens interprètes), dont les conclusions à propos du piratage intéresseront les écrivains et leurs éditeurs. Dans le livre, le piratage n'est pas encore forcément néfaste, tant que le service rendu par les supports numériques restera inférieur à celui de l'édition papier.

Avant le piratage numérique, les auteurs ont subi ou pratiqué *Du plagiat*, une activité plus intemporelle, mais intensément évoquée à la faveur d'une biographie d'Hemingway signée de Patrick Poivre d'Arvor. *Folio* a tout juste réédité une version revue et augmentée (498 p., 9,40 euros) des recherches d'Hélène Maurel-Indart, professeure de littérature et spécialiste de la question. A côté de la synthèse des affaires les plus célèbres, complétée des cas les plus récents dont elle établit une typologie, l'auteure détaille la détermination juridique du plagiat, mais en fait également l'analyse littéraire jusqu'aux limites du genre (parodie, pastiche, suites) et évoque les possibilités offertes par la technologie pour déterminer le « génome de l'écriture ». HERVÉ HUGUENY



TENDANÇOLOGIE

Ronan Chastellier



Piqueur d'idées

QUELQU'UN PASSE AU VOLANT DE LA VOITURE QU'ON vous a volée, vous souriez au conducteur avec bienveillance, vous apercevant, quand il est déjà trop tard, qu'il s'agit de votre propre voiture... Ce processus surréel, absurde, fait écho à une situation connue, bien réelle dans l'entreprise : l'emprunt et l'appropriation d'idées. Une idée originale émise un jour par tel prestataire est développée par d'autres, et parfois sans pudeur par le commanditaire lui-même, qui aura « oublié » de signaler son emprunt. Dure loi de l'appel d'offres ? Coïncidence fortuite ? Ou circulation naturelle de l'idée à l'époque d'Internet et des « copier-coller » ?

Dans un livre très documenté sur la question, *Du plagiat* (Folio essais), Hélène Maurel-Indart montre que le plagiat est « cette zone grise, difficilement localisable, entre emprunt créatif et emprunt servile ». Surtout, l'universitaire analyse « les formes de l'emprunt, les pratiques transformationnelles et les transpositions pragmatiques » de l'idée et aide à faire le tri avec ce qui peut aussi relever de la création, tant il existe un « réseau complexe de filiation et d'appartenance » pour l'idée.

Le plagiat est une zone grise, difficilement localisable, entre emprunt créatif et emprunt servile.

Ainsi, il y aurait le piquage d'idées direct ou indirect, total ou partiel. L'emprunt sans transformation, par exemple, relève du piquage d'idées direct. Honte à celui qui procède sans autorisation préalable ! Mais souvent, il y a un piquage d'idées « créateur ». Sénèque préconisait l'emprunt, mais transformé et travaillé. Dans cette catégorie entrent les « pillages créatifs » de Montaigne, de Balzac ou même de Shakespeare à qui on ne peut, semble-t-il, attribuer que 40 % de la pièce *Edouard III*. Quelle est la part de création personnelle ? D'amélioration de l'idée dont l'originalité ne se révèle parfois que grâce à l'intervention du piqueur d'idées ? Et l'idée n'est-elle pas de « libre parcours » ?

Sans doute, mais il existe aussi une sorte de vampirisme contemporain qui est du vol pur et simple. Aujourd'hui, deux profils de piqueurs d'idées émergent, selon Hélène Maurel-Indart : les « mélancoliques », marqués par la hantise du vide et l'impuissance créatrice, et les « conquérants », poussés par une conception impérialiste de la création. Comme Alexandre le Grand, ils estiment que « l'homme de génie ne vole pas, il conquiert ». ●

Thématiques rédactionnelles

Essai La tentation du plagiat L'affaire Hemingway a remis à la une de l'actualité le plagiat,

Essai

La tentation du plagiat

L'affaire Hemingway a remis à la une de l'actualité le plagiat, ce vampirisme littéraire qui depuis l'Antiquité accompagne l'écrit. Folio propose une nouvelle édition revue et corrigée de «Du plagiat», d'Hélène Maurel-Indart, un ouvrage de référence. Les emprunts d'une œuvre à l'autre ne sont pas que le fait de romanciers qui peinent à la tâche. Bien avant Calixthe Beyala et Thierry Ardisson, on trouve Zola et Lamartine (512 pages, 9,40 €). Sur le même thème, la collection de poche sort «Voleurs de mots» de Michel Schneider et «Rapport de police» de Marie Darrieussecq.

Document

La guerre en chansons

Bernard Lonjon qui s'est fait apprécier en 2010 avec son enquête sur la jeunesse de Brassens, fait mieux que récidiver, avec les airs de la guerre. On savait plus ou moins ce qu'ont fait Maurice Chevalier et Arletty au temps de «Maréchal nous voilà». L'auteur, bibliophile autant que libraire, innove en déroulant une thématique qui lui permet de

mettre en scène une bonne partie des chanteurs de la fin du XXe siècle, tels Serge Reggiani (« Les loups sont entrés dans Paris»), Léo Ferré (« L'affiche rouge») et Jean Ferrat (« Nuit et brouillard»). Où l'on (re) découvre que de Gainsbourg à Goldman, bien des artistes ont, eux aussi, été frappés par le nazisme. «Nuit et chansons, les chanteurs français face à la Seconde guerre mondiale», Éditions du Moment, 260 pages, 17,95 €.

Saga

Préhistoire

Vendue à plus de 45 millions d'exemplaires dans le monde, la saga préhistorique imaginée par Jean Auel prend fin avec la publication du sixième et ultime volet, «Le pays des grottes sacrées» (Presses de la Cité/23). Une lecture à compléter par «Le Monde des Enfants de la Terre», du paléontologue Jean-Philippe Rigaud (Éditions Omnibus).